DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012

Délibération
n° 2012.02.011

Espaces Publics Numériques : subventions d'aide à l'investissement

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

DELIBERATION N° 2012.02.011

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATION	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

ESPACES PUBLICS NUMERIQUES : SUBVENTIONS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de Technologies de l'information et de la communication, le GrandAngoulême a souhaité mettre en place une politique d'accompagnement de l'équipement d'Espaces publics numériques au sein de structures locales, présentes dans les quartiers affirmant ainsi une forte volonté politique de permettre à tous l'accès aux nouvelles technologies du numérique.

Le réseau GrandAngoulême Numérique est constitué de 15 structures conventionnées, couvrant 11 communes, soit une population de 91 082 habitants, ayant reçu un soutien financier de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour l'équipement d'espaces publics numériques (EPN) labellisés « Net Public ».

Les EPN de La Couronne et de Soyaux sont les plus récents et ont débuté leurs activités en 2009.

Dans l'ensemble du réseau en activité, **139 postes informatiques** sont à disposition du public. En moyenne, chaque EPN dispose de 10 postes.

Une campagne de renouvellement des postes informatiques est programmée et s'étalera de 2012 à 2015 en fonction des dates d'acquisition desdits matériels.

Les EPN portés et financés par la MJC Louis ARAGON, le CSCS Amicale Laïque GOND-PONTOUVRE et le Centre Information Jeunesse d'ANGOULÊME (CIJ) ont acquis leurs matériels en 2006.

Ces trois entités sollicitent donc du GrandAngoulême une aide financière au renouvellement de leurs postes informatiques, soit :

- pour la MJC Louis ARAGON : 5 639 € pour 6 postes,
- pour le CSCS AL GOND-PONTOUVRE : 7 860 € pour 9 postes,
- pour le Centre Information Jeunesse : 7 848 € pour 10 postes.

Le GrandAngoulême souhaite qu'en contrepartie de sa participation financière les postes informatiques remplacés soient remis gratuitement aux associations qui reconfigurent les matériels destinés à équiper certains foyers sociaux de son territoire. Il s'agit par exemple des associations « Linux » ou « Les Ateliers du Bocage », connues localement pour leurs interventions. Les foyers concernés pourront également bénéficier du Chèque Egalité Internet du conseil régional lors de leurs acquisitions auprès de ces associations.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 20 janvier 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'investissement de **5 639 €** à la MJC Louis Aragon, de **7 860 €** au CSCS Amicale Laïque Gond-Pontouvre et de **7 848 €** au CIJ Angoulême pour le renouvellement de leurs postes informatiques dans le cadre de l'accompagnement à l'équipement des Espaces publics numériques (EPN).

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 février 2012**	**Affiché le :** **07 février 2012**